

# Formation assistant/e socio-éducatif/ve

## Bases juridiques

Les bases juridiques sont l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'assistante socio-éducative/assistant socio-éducatif et le plan de formation.

## Durée

La formation professionnelle initiale dure 3 ans. Il existe pour les adultes, sous certaines conditions, une formation initiale raccourcie d'un tiers.

## Titre obtenu

Certificat fédéral de capacité [CFC] "d'assistante socio-éducative CFC/assistant socio-éducatif CFC".

## Voies de formation

Tant les jeunes que les adultes peuvent opter pour la formation spécialisée ou la formation généraliste.

- Variante spécialisée:  
La formation pratique s'effectue dans l'un de ces trois domaines: accompagnement des personnes handicapées, ou accompagnement des enfants, ou accompagnement des personnes âgées.
- Variante généraliste:  
La formation pratique s'effectue dans les trois domaines, à savoir: accompagnement des personnes âgées, accompagnement des enfants et accompagnement des personnes handicapées. Les personnes en formation changent donc au moins deux fois de domaine.

## Thèmes importants dans la formation

Accompagnement et encadrement dans la vie quotidienne, organisation des journées, communication, conduite d'entretien, établissement et entretien des relations, phases du développement de l'être humain, rôle professionnel, évolution des professions sociales, assurances sociales, etc.

## Trois lieux de formation

Pour toutes les personnes en formation, la formation professionnelle initiale se déroule dans trois lieux:

- l'entreprise formatrice, en ce qui concerne la formation à la pratique professionnelle
- l'école professionnelle, en ce qui concerne la formation en milieu scolaire
- les cours interentreprises, en ce qui concerne les compléments apportés à la pratique professionnelle et à la formation en milieu scolaire

## Maturité professionnelle

Lorsqu'elle obtient de bons résultats scolaires, la personne en formation peut suivre pendant ou après la formation professionnelle initiale les cours de l'école professionnelle supérieure. Les conditions et la procédure d'admission font l'objet d'un règlement cantonal. Se renseigner auprès de [l'office de la formation professionnelle](#).

## Reconnaissance internationale des diplômes

[L'office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie \(OFFT\)](#) s'occupe de la reconnaissance internationale des diplômes.

## Poursuite de la formation

Vous trouverez des informations sur la poursuite de la formation dans le flyer assistant/e socio-éducatif/ve et sous "[formation professionnelle supérieure](#)".

## Liens et documents

- Adresses des écoles: [Suisse romande](#), [Suisse allemande](#), [Tessin](#)
- [Contrat d'apprentissage](#)
- [Ordonnance sur la formation initiale professionnelle assistante socio-éducative CFC/assistant socio-éducatif CFC](#)
- [Plan de formation version 2011](#)
- [Plan de formation version 2005](#)